TEN
FÉDÉRATION FRANÇAISE
NIS

CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERCLUBS SENIORS PLUS

2019

ÉPREUVES PAR EQUIPES

SOMMAIRE

Calendriers sportifs

Calendrier administratif

Organisation des championnats

- Calcul du poids des équipes
- Qualification des équipes
- Inscription dans la GS

Déroulement de la Compétition

Nouveautés règlementaires

Rappels règlementaires

Format des rencontres

Juge-arbitrage / Arbitrage

Forfaits

Courts et balles homologuées

Saisie de la feuille de match

Frais de déplacement et/ou de séjour

Calendriers sportifs

Journée	Interclubs 35 ans
J1: 1er tour	Dimanche 13 janvier 2019
J2: 2ème tour	Dimanche 20 janvier 2019
J3: 1/8 finale	Dimanche 27 janvier 2019
J4 : 1/4 finale	Dimanche 3 février 2019
Phase finale : samedi 16 et dimanche 17 mars 2019 au TC Rouen (Ligue de Normandie)	

Journée	Interclubs 45/55 ans	Interclubs 65 ans Messieurs
J1: 1er tour	Dimanche 13 janvier 2019	Jeudi 17 janvier 2019
J2: 2ème tour	Dimanche 20 janvier 2019	Jeudi 24 janvier 2019
J3: 1/8 finale	Dimanche 27 janvier 2019	Jeudi 31 janvier 2019
J4: 1/4 finale	Dimanche 3 février 2019	Jeudi 7 février 2019
J5: 1/2 finale	Dimanche 17 mars 2019	Jeudi 21 mars 2019
Finales : samedi 23 mars 2019 au TCJA Saint-Malo (Ligue de Bretagne)		

Calendrier administratif

Calendrier Administratif	Dates	Par qui
Inscription des équipes dans la GS: - Inscription du champion de ligue - Inscription des équipes supplémentaires candidates à la participation au Championnat de France - Inscription des joueurs ayant participé au championnat régional pour la pesée des équipes	Du 5 au 17 décembre 2018	La ligue
Diffusion des 32 équipes qualifiées aux ligues Diffusion du guide pratique aux clubs qualifiés	18 décembre 2018	FFT
Saisie des fiches équipes dans la GS	Du 18 au 23 décembre 2018	Les clubs
Diffusion des tableaux	Au plus tard le 28 décembre 2018	FFT

!! Merci de ne pas attendre le dernier jour pour saisir vos équipes !!

Organisation des championnats

Sept championnats de France interclubs Seniors Plus sont organisés

- 35 ans Messieurs : nés en 1984 et avant
- 35 ans Dames : nées en 1984 et avant
- 45 ans Messieurs : nés en 1974 et avant
- 45 ans Dames : nées en 1974 et avant
- 55 ans Messieurs : nés en 1964 et avant
- 55 ans Dames : nées en 1964 et avant
- 65 ans Messieurs : nés en 1954 et avant

Pour rappel, un joueur Senior Plus ne peut disputer, dans la même année sportive, les Championnats de France Interclubs Senior Plus que dans une seule catégorie d'âge.

Organisation des championnats

Suite à la réforme territoriale, les tableaux des Interclubs Seniors Plus sont désormais composés de 32 équipes.

- **13 équipes championnes de ligue qualifiées automatiquement.**
- **19 équipes supplémentaires déterminées en fonction de leur poids d'équipe lors des championnats régionaux***

****!! Ne peuvent être pris en compte dans le poids d'équipe que les joueurs ayant disputé au moins un match lors d'une rencontre du championnat régional (la participation en championnat départemental n'est pas prise en compte)!!***

Chaque ligue inscrit dans la GS son équipe championne de ligue + ses équipes candidates à la qualification, en précisant l'ordre de priorité des équipes qu'elle souhaite qualifier (cf Inscriptions des équipes dans la GS).

Organisation des championnats
Calcul du poids de l'équipe

- **C'est le classement mensuel du mois de décembre qui est pris en compte pour le calcul du poids de l'équipe.**

- **En cas d'égalité de poids entre deux équipes : on compare la moyenne des classements des deux meilleurs joueurs de chaque équipe ayant joué en championnat régional. En cas de nouvelle égalité, priorité est donné à la ligue la moins représentée. En cas d'égalité de représentativité, tirage au sort.**

- **La pesée des équipes est effectuée comme suit :**
  - **Interclubs 35 ans et 45 ans : J1 + J2 + J3 + J4 + [(J1 + J2)/2]***
  - **Interclubs 55 ans et 65 ans Messieurs : J1 + J2 + [(J3 + J4)/2]***

**** Sont pris en compte uniquement les joueurs pouvant être alignés simultanément.***

Organisation des championnats
Qualification des équipes

Principes de base :

- ✓ **Chaque ligue peut inscrire un maximum de 7 équipes effectivement disponibles pour disputer le championnat**
- ✓ **Lors de l'inscription de ses équipes, la ligue indique l'ordre de priorité dans lequel elle souhaite que ses équipes soient qualifiées (équipe n°1, n°2, n°3, n°4, n°5, n°6 et n°7)**
- ✓ **Les équipes championnes de ligue (équipes n°1) sont automatiquement qualifiées**

Méthode de qualification des équipes supplémentaires

1. **Toutes les équipes (hors championnes de ligue) sont triées suivant leur poids;**
2. **A partir de ce tri, on établit la liste des 19 meilleurs poids d'équipe;**
3. **A partir de cette liste des 19, chaque ligue se voit attribuer un nombre de places égal à son nombre d'équipes présentes dans la liste;**
4. **A partir du nombre de places attribuées, les équipes sont qualifiées en respectant l'ordre de priorité indiqué par la ligue ➔ *l'ordre des équipes donné par la ligue prime sur le poids d'équipe.***

Exemple: la ligue d'Occitanie a 2 équipes présentes dans la liste des 19 meilleurs poids d'équipe. Les équipes **n°2 et n°3** de la ligue Occitanie sont qualifiées, peu importe quelles sont les 2 équipes qui étaient présentes dans la liste des 19.

En cas de forfait, c'est l'équipe suivante au classement des poids d'équipes qui se voit proposer la place, peu importe la ligue, sauf si celle-ci n'est plus représentée. Aucun forfait ne sera remplacé une fois le tableau diffusé.

Organisation des championnats
Inscriptions des équipes dans la GS

Inscriptions des équipes par les ligues via la GS (du 5 au 17 décembre) :

- **Dans l'onglet « joueurs », les 4 meilleurs joueurs (pouvant être alignés simultanément) et ayant participé à au moins une rencontre lors des championnats régionaux.**
- **Dans l'onglet « renseignements », le correspondant et le capitaine de l'équipe.**
- **Dans « Commentaire d'accès », le numéro de l'équipe selon l'ordre de priorité définit par la ligue.**

Exemple:

- équipe championne de ligue de Nouvelle Aquitaine, la ligue inscrit NVA1 (CL) ;
- équipe finaliste, la ligue inscrit NVA2 (SUP.1) comme la 1ère équipe suppléante selon son ordre de priorité ;
- équipe suivante, la ligue inscrit NVA3 (SUP.2) comme la 2ème équipe suppléante selon son ordre de priorité ;
- Ainsi de suite jusqu'à 7 équipes maximum.

Les saisies complètes des fiches équipes se feront directement par les 32 équipes qualifiées via ADOC, du 18 au 23 décembre.

Déroulement de la compétition

Les Championnats de France Interclubs 35, 45, 55 et 65 ans Messieurs sont constitués :

- d'une phase préliminaire disputée par 32 équipes, par élimination directe ;
- d'une phase finale désignant le club Champion de France ;

- **Chaque épreuve se déroule sous la forme d'un tableau à entrées échelonnées sur deux ou trois tours ;**
- **Les clubs ayant un astérisque reçoivent ;**
- **Le club visité peut choisir d'accueillir le club adverse sur courts couverts ou découverts. Dans le cas où le club visité choisit de disputer la rencontre sur courts extérieurs, il doit toutefois prévoir au moins un court couvert de repli.**
- **Le club visité doit aussi prévenir le club adverse des conditions de jeu (surface, balles) au plus tard 6 jours précédant la rencontre.**
- **Les tableaux sont réalisés d'après la pesée des équipes, en tenant compte du classement de décembre 2018.**

Nouveautés règlementaires

- Chaque club peut inscrire jusqu'à 10 joueurs dans sa fiche équipe.
- Lors de chaque rencontre, le classement des joueurs à prendre en compte est le classement mensuel le plus récent.
- Tout nouveau joueur souhaitant prendre part à une rencontre, devra avoir, le jour de la rencontre, un classement inférieur ou égal au 4ème joueur de la liste (établie au moment de la rencontre)

Lors de la saisie fiche équipe
(uniquement pour la pesée des équipes)

Joueurs inscrits sur la fiche équipe		
N°	Nom	Classement
1	A	5/6
2	B	15
3	C	15/1
4	D	15/2
5	E	15/2

Le jour de la rencontre
(après actualisation du classement mensuel)

Joueurs inscrits sur la fiche équipe			
N°	Nom	Classement lors de la saisie fiche equipe	Classement au jour de la rencontre
1	A	5/6	5/6
2	B	15	15
3	E	15/2	15
4	C	15/1	**15/1**
5	D	15/2	15/2

Joueurs non-inscrits sur la fiche équipe			
Nom	Classement lors de la saisie fiche equipe	Classement au jour de la rencontre	Autorisé à jouer ?
F	15	15	**NON**
G	15/1	15/1	OUI
H	15/2	15	**NON**
I	15/2	15/2	OUI

Joueurs étant montés lors du classement mensuel

Pour participer à la rencontre, tout joueur doit avoir un classement actuel inférieur ou égal à ce classement-là.

Afin d'éviter de ne pouvoir faire jouer un joueur non-inscrit sur la fiche équipe, parce qu'il serait monté lors d'un classement mensuel, il est conseillé aux clubs d'inscrire le plus de joueurs possible lors de la saisie de leur fiche équipe.

Rappels règlementaires

- **Les dispositions générales des Règlements Sportifs de la F.F.T, s'appliquent à ces Championnats notamment en ce qui concerne les qualifications, les changements de club (joueurs nouvellement équipe), et la qualification des joueurs étrangers.***

- **Limite de participation des joueurs NvEQ selon l'article 96 des statuts sportifs:**
  - Pour les catégories 35 et 45 ans, le nombre de joueurs nouvellement équipe « NvEQ » est limité à 2 par rencontre
  - Pour les catégories 55 et 65 ans messieurs, le nombre de joueurs nouvellement équipe « NvEQ » est limité à 1 par rencontre.

ATTENTION : seuls les joueurs et joueuses ayant validé leur licence le 31 octobre au plus tard pourront participer aux championnats de France Seniors Plus.

Format des rencontres

Catégories 35 ans et 45 ans :

- **Les rencontres débutent à 9h**
- **4 simples et 1 double**
- **2 courts minimum pour la rencontre (1 court couvert minimum de repli pour les rencontres initialement prévues à l'extérieur)**
- **Ordre des parties : simples 4 et 2, puis 3 et 1, puis le double**
- **Les joueurs de simple peuvent jouer en double**
- **Format des simples en 35 et en 45 : 3 sets à 6 jeux (traditionnel)**

Un repos de 10 minutes doit être pris entre la deuxième et la troisième manche dans les parties de simple réservées aux 45 ans. Il faut l'accord des deux joueurs pour que ce repos ne soit pas pris

- **Format du double en 35 et en 45 : 2 sets à 6 jeux, point décisif, 3ème set = super jeu décisif à 10 points**

Format des rencontres

Catégories 55 ans et 65 ans :

- **Les rencontres débutent à 9h**
- **2 simples et 1 double**
- **1 court minimum pour la rencontre (1 court de repli pour les rencontres initialement prévues à l'extérieur)**
- **Ordre des parties : simple 2, puis double, puis simple 1**
- **Les joueurs de simple ne peuvent pas jouer en double**
- **Format des simples :**
  - **55 ans : 3 sets à 6 jeux (traditionnel)**

    Un repos de 10 minutes doit être pris entre la deuxième et la troisième manche dans les parties de simple réservées aux 55 ans. Il faut l'accord des deux joueurs pour que ce repos ne soit pas pris
  - **65 ans : 2 sets à 6 jeux, 3ème set = super jeu décisif à 10 points**

    (pas de repos de 10 minutes car le 3ème set se joue à 10 points)
- **Format du double en 55 et en 65 : 3 sets à 6 jeux (traditionnel), les joueurs de simple ne pouvant prendre part au double.**

Juge-arbitrage / Arbitrage

- Un juge-arbitre de qualification JAE2 minimum (obligatoirement neutre) est désigné par la Commission Régionale d'Arbitrage. Si le juge-arbitre ne vous a pas contactés 72h avant la rencontre, merci au club d'accueil de bien vouloir contacter sa ligue afin de s'assurer qu'un juge-arbitre a bien été désigné pour la rencontre.

- Les indemnités du juge-arbitre sont à la charge de la ligue.

!! Nouveauté règlementaire !!

Le club d'accueil doit mettre à la disposition du juge-arbitre un arbitre **qualifié** pour chacune des parties **ou, pour 2 courts maximum, un superviseur de courts ayant la qualification A1 minimum.**
Tout manquement à cette obligation pourra entraîner, par la Commission compétente, une pénalité sportive à l'encontre de l'équipe concernée.

Forfaits

Nous vous rappelons l'article des Règlements Sportifs relatif aux forfaits lors de Championnats interclubs organisés sous forme de tableaux :

« Le club dont l'équipe a déclaré forfait lors d'une rencontre d'un championnat se disputant par élimination directe l'année N, perd sa qualification pour ce même championnat l'année N+1. Ce club ne participera en aucun cas à la division qualificative à la phase nationale l'année N+1 ».

Courts et balles homologuées

- **Voici la liste des surfaces de jeu homologuées par la FFT :**
  - Béton poreux
  - Dalles thermoplastiques
  - Enrobé poreux
  - Gazon naturel
  - Gazon synthétique
  - Moquette (avec ou sans matériaux libres)
  - Parquet bois
  - Résine
  - Tapis caoutchouc
  - Tapis synthétique
  - Terre Battue artificielle
  - Terre Battue traditionnelle

- **La liste des balles homologuées est consultable sur le site internet de la FFT** : http://www.fft.fr/fft/equipement/les-balles-de-tennis

Saisie de la feuille de match

!! Nouveauté règlementaire!!

C'est désormais le juge-arbitre qui doit saisir les résultats et le nom des arbitres dans l'application Gestion Sportive dès la fin de la rencontre, et dans les 24 heures au plus tard après le jour de la rencontre.

Le lien pour accéder directement à la Gestion Sportive :
http://www.gs.applipub-fft.fr/fftfr/frameset.do?dispatch=load

Attention, en cas de réclamation ou de rencontre n'ayant pu aller à son terme, vous devez cocher la case « Réclamation/Litige/Rencontre interrompue » et en avertir le Département Compétition dès le lundi matin (competition@fft.fr) en envoyant une copie de la feuille de match et de la feuille d'observation par mail.

Frais de déplacement et/ou de séjour

Attention :

- Les Indemnités de déplacement et/ou de séjour pour une rencontre ne sont prise en compte qu'à partir d'une distance de 50 kms aller.
- Pour les déplacements de la Corse ou vers la Corse, le logiciel prendra en compte 1500 kms Aller/Retour pour la traversée, par personne : soit 1500 x 0,10 = 150 euros, qui seront ajoutés au calcul des kilomètres effectués sur le territoire.

❖ **TABLEAU A ELIMINATION DIRECTE (Phase Préliminaire) :**

Déplacement :

- Pour chaque déplacement d'au moins 50 kms aller, les indemnités de déplacement sont calculées de la façon suivante : 0.10 x Distance x 4
- Avec :

  0,10 = le forfait de remboursement au kilomètre, 0.10 €/km

  Distance = le nombre de kilomètres Aller/Retour de club à club

  4 = le nombre de personnes prises en charges

Séjour :

- Il n'y a pas de remboursement de frais de séjour pour la phase préliminaire des Championnats de France Seniors Plus

Frais de déplacement et/ou de séjour

❖ **PHASE FINALE / FINALE :**

Déplacement :

- Pour chaque déplacement d'au moins 50 kms aller, les indemnités de déplacement sont calculées de la façon suivante : 0.10 x Distance x 5

Avec : 0,10 = le forfait de remboursement au kilomètre, 0.10 €/km

Distance = le nombre de kilomètres Aller/Retour de club à club

5 = le nombre de personnes prises en charges

Séjour :

- Pour la phase finale des Interclubs 35 ans, une prime de séjour d'un montant de 381 euros sera versée par équipe (équipe dont le club est situé à plus de 50 kms aller du lieu de la compétition).
- Pour les finales des Interclubs 45/55/65M, une prime de séjour d'un montant de 305 euros sera versée par équipe (équipe dont le club est situé à plus de 50 kms aller du lieu de la compétition).

TOUS CES REMBOURSEMENTS SE FONT DE MANIÈRE AUTOMATIQUE ET SONT VERSES DIRECTEMENT AUX CLUBS PAR VIREMENT BANCAIRE.
AUCUN JUSTIFICATIF A FOURNIR.

Merci pour la lecture attentive de ce document.

Nous vous souhaitons un excellent championnat.